



Myriam Cecchetti  
Députée

Luxembourg, le 18 janvier 2022

**Concerne : Heure de Questions du 18 janvier 2022.**

*Monsieur le Président,*

*Conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir prendre en compte cette question relative à la présence de cas de gale dans les écoles du fondamental et de l'enseignement secondaire à l'attention de Monsieur le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse.*

J'ai été informé de la part de divers médecins généralistes qu'une recrudescence de cas de gale se serait manifesté au cours des dernières années dans les écoles du fondamental. Dernièrement, en septembre 2021 des cas de gale auraient également été détectés dans les écoles de l'enseignement secondaire.

Dans la mesure où il s'agit pour la gale d'une maladie de la peau très contagieuse et qu'elle apparaîtrait selon des experts dans des contextes sanitaires instables, j'aimerais demander à Monsieur le ministre de l'Education nationale si une évaluation de la fréquence de la présence de la gale dans les écoles a déjà été entamée et si des enquêtes ou autres études existent qui attribueraient une éventuelle recrudescence de la gale à la persévérance de la pandémie. De même, j'aimerais savoir si Monsieur le Ministre a songé à mettre en place un programme de prévention des infections de gale dans les écoles et en concertation avec les parents d'élèves.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

Myriam Cecchetti  
Députée